

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-433-1932 Commissions.

n° 40-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

7 décembre 1932, la commission chargée de Mettre son avis sur la quotité de l'indemnité ce zone à allouer en 1933 est composée ainsi qu'il suit : MM Jourdain, administrateur des colonies, président : Collombet, administrateur des colonies, représentant du cadre des administrateurs : Kresser, chef de bureau hors classe, représentant du cadre des secrétariats généraux des colonies : Le Fauchoeur, magistrat, représentant de la inagistrature : Lavice, pharmacien lieutenant, représentant du cadre des officiers hors cadres: Bodin. vérificateur hors classe, représentant du cadre des douanes : RIVIERE adjoint principal de classe exceptionnelle, représentant du cadre des services CIVILS; Cope. commis principal, représentant du cadre de la trésorerie : Rossat, inspecteur principal. représentant du cadre de la garde indigène Geoffroy, connuis principal représentant du cadre Ges postes et télégraphes : Robin, ingénieur adjoint, représentant dun cadre des travaux publics : Auel. gendarme à pied. représentant du cadre de la gendarmerie : Mesdon, sergent, représentant du cadre des sous-officiers Le président de l'Association des agents locaux.